



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE DUNKERQUE

DIVISION DE DUNKERQUE

Bureau de Dunkerque Port

Pôle Gestion des Procédures

3 rue l'Hermitte BP86368

59385 DUNKERQUE CEDEX 1

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Dominique Soonekindt

Téléphone : 09 702 70 779

Télécopie : 03 28 66 97 15

Mél : dominique.soonekindt@douane.finances.gouv.fr

gestion-procedures-dunkerque@douane.finances.gouv.fr

Réf : 1300

Dunkerque, le 18 oct. 2013.

Groupe Vanderschooten

660 rue de l'Épinette

59850 NIEPPE

à l'attention de M. Vanderschooten

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que suite à votre demande les autorisations d'Exportateur Agréé pour les sociétés du groupe VDS ont été établies en fonction des DPO/Déclarations Préalables d'Origine déposées.

- Société Vanderschooten : Eori FR34262337800029 EA/OREX FR001260/0125
- Société Alexandre Turpault : Eori FR 05520032300099 EA/OREX FR001260/0126
- Industries Textiles Cotonnières/ITC/ Essix : Eori FR31529226800077 EA/OREX FR001260/0127

Si tous les pays notés sur vos demandes sont repris, je vous rappelle que seuls, ceux qui ont signé des accords avec l'Union Européenne vous accorderont à destination des préférences tarifaires.

Vous devez, en cas de contrôle, présenter tous documents qui attestent de l'origine communautaire des marchandises que vous exportez.

Je vous prie, d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Pour la chef de service
Le contrôleur principal.


Dominique SOONEKINDT.



DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
et DROITS INDIRECTS de DUNKERQUE
Division de Dunkerque
Bureau de Dunkerque Port
PGP Procédures
3 rue l'Hermitte, B.86368
59385 DUNKERQUE Cedex 1

AUTORISATION « EXPORTATEUR AGREE »

VANDERSCHOOTEN

EORI FR34262337800029

- * pour la certification de l'origine sur facture dans les relations préférentielles de la Communauté (1)
- * pour la préauthenticatation des certificats ATR dans le cadre de l'Union douanière CE/Turquie (1)

N° de l'autorisation : FR 001260/0125

(*code numérique attribué au bureau de douane délivrant l'autorisation dans le cadre de l'application NSTI)
(**numéro à 4 chiffres de l'autorisation délivrée dans la série continue propre au bureau)

Marchandises concernées : Linge de lit ,de table,de toilette et de cuisine
6302

Bureau des Douanes gérant la procédure :

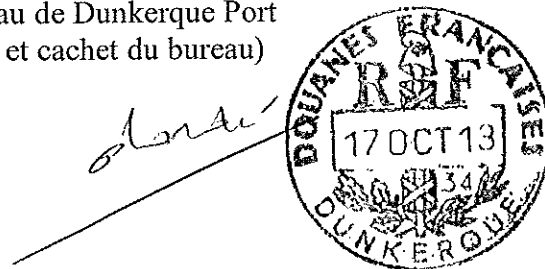
DUNKERQUE PORT

Les marchandises reprises désignées ci-dessus et objet de la demande VDS sont admises
comme répondant aux conditions requises
pour être réputées originaires de la Communauté (2)

la présente autorisation est valable pour l'exportation vers les pays suivants (3) :
liste au verso

Fait à Dunkerque Port , le 17 Octobre 2013

L'Inspectrice Principale des Douanes
Chef du bureau de Dunkerque Port
(Signature et cachet du bureau)



- (1) Rayer la ou les mentions inutiles
- (2) ou d'un pays de la zone paneuropéenne le cas échéant
- (3) identifier expressément les pays associés pour lesquels l'agrément est valable..

Autorisation EA Vanderschooten OREX FR001260/0125

Liste des pays :

Afrique du Sud . Arabie Saoudite. Argentine. Australie. Azerbaïdjan. Biélorussie. Brésil. Canada. Chili. Chine.
Corée du Sud. Côte d'Ivoire. Émirats Arabes Unis. États Unis d'Amérique du Nord. Hong Kong. Inde. Indonésie.
Japon. Koweït. Liban. Madagascar. Malaisie. Maroc. Mexique. Nouvelle-Zélande. Nigeria. Norvège.
Oman. Panama. Pérou. Philippines. Qatar. Russie. Sénégal. Singapour. Suisse. Taïwan. Thaïlande.
Tunisie. Turquie. Ukraine



DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
et DROITS INDIRECTS de DUNKERQUE
Division de Dunkerque
Bureau de Dunkerque Port
PGP Procédures
3 rue l'Hermitte. B.86368
59385 DUNKERQUE Cedex 1

AUTORISATION « EXPORTATEUR AGREE »

ALEXANDRE TURPAULT

EORI FR05520032300099

- * pour la certification de l'origine sur facture dans les relations préférentielles de la Communauté (1)
- * pour la préauthenticatation des certificats ATR dans le cadre de l'Union douanière CE/Turquie (1)

N° de l'autorisation : FR 001260/0126

(*code numérique attribué au bureau de douane délivrant l'autorisation dans le cadre de l'application NSTI)
(**numéro à 4 chiffres de l'autorisation délivrée dans la série continue propre au bureau)

Marchandises concernées : Linge de lit ,de table,de toilette et de cuisine
6302

Bureau des Douanes gérant la procédure :

DUNKERQUE PORT

Les marchandises reprises désignées ci-dessus et objet de la demande VDS sont admises
comme répondant aux conditions requises
pour être réputées originaires de la Communauté (2)

la présente autorisation est valable pour l'exportation vers les pays suivants (3) :
liste au verso

Fait à Dunkerque Port , le 17 Octobre 2013

L' Inspectrice Principale des Douanes
Chef du bureau de Dunkerque Port
(Signature et cachet du bureau)



- (1) Rayer la ou les mentions inutiles
- (2) ou d'un pays de la zone paneuropéenne le cas échéant
- (3) identifier expressément les pays associés pour lesquels l'agrément est valable..

Autorisation EA Alexandre Turpault OREX FR001260/0126

Liste des pays :

Afrique du Sud . Arabie Saoudite. Argentine. Australie. Azerbaïdjan. Biélorussie. Brésil. Canada. Chili. Chine.
Corée du Sud. Côte d'Ivoire. Émirats Arabes Unis. États Unis d'Amérique du Nord. Hong Kong. Inde. Indonésie.
Japon. Koweït. Liban. Madagascar. Malaisie. Maroc. Mexique. Nouvelle-Zélande. Nigeria. Norvège.
Oman. Panama. Pérou. Philippines. Qatar. Russie. Sénégal. Singapour. Suisse. Taïwan. Thaïlande.
Tunisie. Turquie. Ukraine

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
et DROITS INDIRECTS de DUNKERQUE
Division de Dunkerque
Bureau de Dunkerque Port
PGP Procédures
3 rue l'Hermitte. B.86368
59385 DUNKERQUE Cedex 1

AUTORISATION « EXPORTATEUR AGREE »

ITC -Industries Textiles Cotonnières

EORI FR31529226800077

- * pour la certification de l'origine sur facture dans les relations préférentielles de la Communauté (1)
- * pour la préauthenticatation des certificats ATR dans le cadre de l'Union douanière CE/Turquie (1)

N° de l'autorisation : FR 001260/0127

(*code numérique attribué au bureau de douane délivrant l'autorisation dans le cadre de l'application NSTD)
(**numéro à 4 chiffres de l'autorisation délivrée dans la série continue propre au bureau)

Marchandises concernées : Linge de lit ,de table, de toilette et de cuisine.
6302

Bureau des Douanes gérant la procédure :

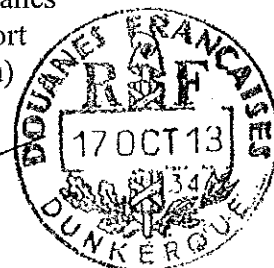
DUNKERQUE PORT

Les marchandises reprises désignées ci-dessus et objet de la demande VDS sont admises
comme répondant aux conditions requises
pour être réputées originaires de la Communauté (2)

la présente autorisation est valable pour l'exportation vers les pays suivants (3) :
liste au verso

Fait à Dunkerque Port , le 17 Octobre 2013

L' Inspectrice Principale des Douanes
Chef du bureau de Dunkerque Port
(Signature et cachet du bureau)



- (1) Rayer la ou les mentions inutiles
- (2) ou d'un pays de la zone paneuropéenne le cas échéant
- (3) identifier expressément les pays associés pour lesquels l'agrément est valable..

Autorisation EA ITC / OREX FR001260/0127

Liste des pays :

Afrique du Sud . Arabie Saoudite. Argentine. Australie. Azerbaïdjan. Biélorussie. Brésil. Canada. Chili. Chine.
Corée du Sud. Côte d'Ivoire. Émirats Arabes Unis. États Unis d'Amérique du Nord. Hong Kong. Inde. Indonésie.
Japon. Koweït. Liban. Madagascar. Malaisie. Maroc. Mexique. Nouvelle-Zélande. Nigeria. Norvège.
Oman. Panama. Pérou. Philippines. Qatar. Russie. Sénégal. Singapour. Suisse. Taïwan. Thaïlande.
Tunisie. Turquie. Ukraine

